



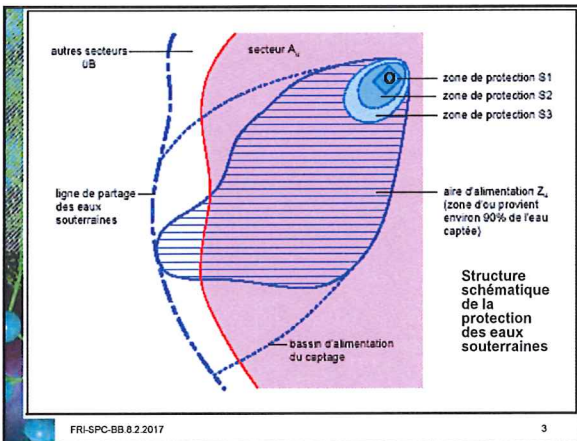
Produits interdits en zone de protection des eaux

Fondation suisse Interparasitaire
Station phytosanitaire du canton du Jura

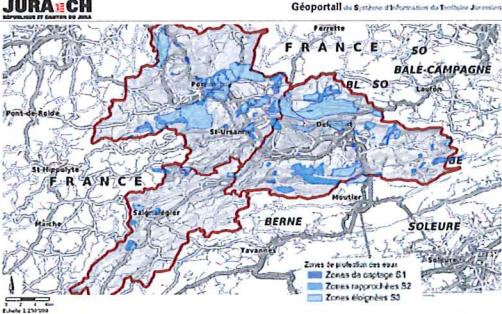
Protéger les eaux de source, c'est :

- établir des zones de protection des eaux
- avoir connaissance de ces zones

FRI-SPC-BB 8.2.2017 2



Canton du Jura : zone de protection des eaux souterraines



Géoportail du Système d'Information de l'Environnement

JURA.CH
Informations et données de base

Zones de protection des eaux
Zones de captage S1
Zones rapprochées S2
Zones éloignées S3

→ Se renseigner à la commune

FRI-SPC-BB 8.2.2017 4

Protéger les eaux de source, c'est :

- établir des zones de protection des eaux
- avoir connaissance de ces zones
- respecter le règlement de la zone de protection (**interdiction de certains produits**)

FRI-SPC-BB 8.2.2017 5

Liste des matières actives interdites dans la zone de protection des eaux :

→ Guide pratique

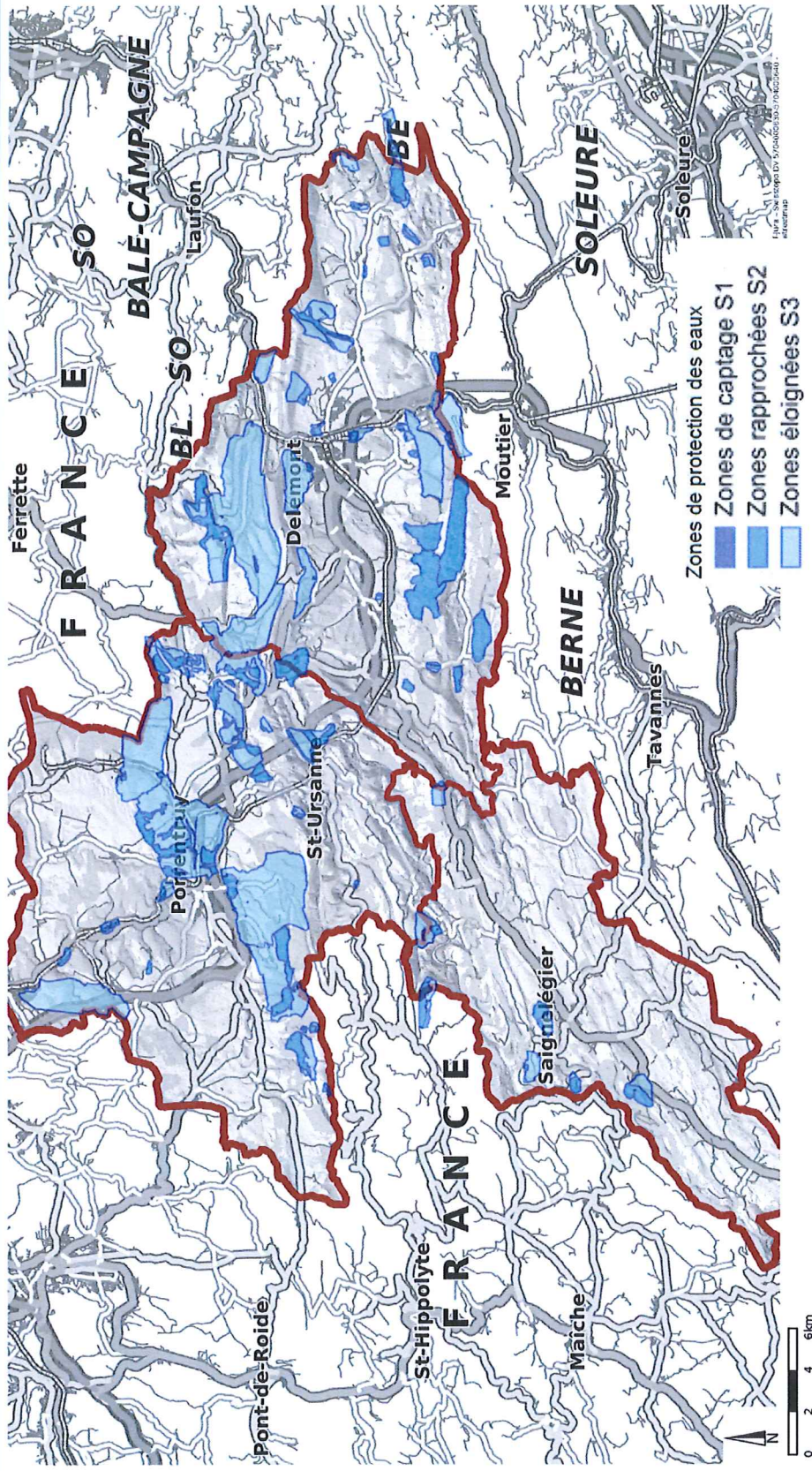


FRI-SPC-BB 8.2.2017 6

Canton du Jura : zone de protection des eaux souterraines



Géoportail du Système d'Information du Territoire Jurassien



Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

Impression du : 06.02.2017 18:23:58

Page 1/1

➔ **Se renseigner à la commune**

FRI-SPC-BB.8.2.2017



Berne, le 8 février 2017

Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires dans la zone de protection des eaux souterraines S2

Base légale:

- Ordonnance sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (RS 916.161), art. 29 et 68;
- Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (RS 814.81), annexe 2.5.

Dans la zone de protection des eaux souterraines S1, l'emploi de produits phytosanitaires est interdit.

Dans la zone de protection des eaux souterraines S2, les produits phytosanitaires contenant les substances actives ci-dessous ne sont pas autorisés:

Liste 1 ¹	Liste 2 ²	
Aldicarbe	Aminopyralid	Métazachlore
Cléthodime	Azoxystrobin	Oryzalin
Isoxaflutole	Bentazone	Penconazol
	Chloridazone	Penoxsulam
	Diméthachlore	Péthoxamide
	Dazomet (DMTT)	Picloram
	Fluopicolide	Pinoxaden
	Flutolanil	S-Metolachlor
	Glufosinate	Terbutylazin
	Isoproturon	Triclopyr(ester)
	Lenacile	Tritosulfuron

Pour de plus amples renseignements:
Office fédéral de l'agriculture
Secteur Protection durable des végétaux
Mattenhofstrasse 5
CH-3003 Berne
E-mail: psm@blw.admin.ch

¹ Interdiction d'utilisation résultant d'évaluations antérieures, s'applique aussi à la zone de protection des eaux souterraines S3.

² Interdiction d'utilisation dans S2, décidée dans le cadre du programme d'évaluation en cours.

Céréales : herbicides d'automne

Matière active	Produit commercial	Interdit en ...			Remarques
		S2	S3	Karst	

prélevée et post-levée précoce en automne

flufenacet + diflufénican	Herold SC, Miranda				
flufenacet + pendiméthaline	Malibu				
pendiméthaline + chlortoluron + diflufénican	Trinity				
chlortoluron + diflufénican	Banaril Blanco, Carmina				
pendiméthaline + prosulfocarbe	Stomp aqua + Boxer				
pendiméthaline	Sitradol, Hysan, Stomp aqua				

post-levée en automne

pinoxaden + florasulame	Axial One	x			
pinoxaden	Avero	x			
isoproturon	Arelon S, Arelon liquides, Isoflow,...	x			
flupyrsulfuron-méthyl + metsulfuron-méthyl	Speleo				
flupyrsulfuron-méthyl	Lexus				Restrictions culture suivante
flupyrsulfuron-méthyl + pendiméthaline	Lexus + Sitradol ou Stomp aqua				Restrictions culture suivante
mésosulfuron + iodosulfuron + diflufénican	Othello				
diflufénican	Legacy				

Céréales : herbicides de printemps 1

Matière active	Produit commercial	Interdit en ...			Remarques
		S2	S3	Karst	
post-levée au printemps avec action anti-graminées					
fénoxaprop-P-éthyl	Foxtrot, Puma extra				
clodinafop-propargyl	Mandate				
pinoxaden + florasulame	Axial One	x			
pinoxaden	Avero	x			
isoproturon	Arelon S, Arelon liquides, Isoflow,...	x			
mesosulfuron+iodosulfuron	Atlantis OD				Restrictions culture suivante
fénoxaprop-P-éthyl + iodosulfuron	Hussar Duo				Restrictions culture suivante
flupyrsulfuron-méthyl	Lexus				Restrictions culture suivante
flupyrsulfuron-méthyl + metsulfuron-méthyl	Speleo				Restrictions culture suivante
sulfosulfuron	Monitor				Restrictions culture suivante
mésosulfuron + iodosulfuron + diflufénican	Othello				Restrictions culture suivante
mésosulfuron + iodosulfuron + amidosulfuron	Pacifica Plus				Restrictions culture suivante
mesosulfuron + iodosulfuron	Archipel				Restrictions culture suivante
pyroxsulam + florasulame	Sprinter				Restrictions culture suivante
pyroxsulam	Talis				Restrictions culture suivante
pyroxsulam + pinoxaden	Avoxa	x			Restrictions culture suivante
iodosulfuron	Husar OD				Restrictions culture suivante
thifensulfuron-méthyl + metsulfuron-méthyl	Concert SX				Restrictions culture suivante
carfentrazone + flupyrsulfuron	Lexus Class				Restrictions culture suivante
flufenacet + métribuzine	Artist				

Céréales : herbicides de printemps 2

Matière active	Produit commercial	Interdit en ...			Remarques
		S2	S3	Karst	
post-levée au printemps sans action anti-graminées					
tribénuron-méthyl	Express SX				
tritosulfuron	Biathlon	x			
tritosulfuron + florasulame	Biathlon 4D	x			
metsulfuron-méthyl + tribénuron-méthyl	Biplay SX				Restrictions culture suivante
metsulfuron-méthyl + tribénuron-méthyl	Express Max				Restrictions culture suivante
metsulfuron-méthyl + tribénuron-méthyl + florasulame	Ally Power				
amidosulfuron + iodosulfuron	Chekker				Restrictions culture suivante
diflufénican + MCPP	Mondera				
metsulfuron-méthyl + carfentrazone	Ally Class				Restrictions culture suivante
thifénulfuron-méthyl + tribénuron-méthyl	Refine extra SX				
amidosulfuron + iodosulfuron	Hoestar				
florasulame	Primus				
bromoxynil + ioxynil + fluroxypyr	Fortuna				
fluroxypyr + florasulame	Starane XL				
fluroxypyr	Ariane C				Restrictions culture suivante
MCPB	Apell STE, Starane 180, Tomigan				
MCPB + MCPP-P + 2,4-D	Divopan, Trifoline				
MCPA + dicamba	Duplosan KV Combi, Exelor, Plusstar				
MCPA + MCPB + MCPP-P + dicamba	Banvel Extra				

Céréales : régulateurs, fongicides, insecticides, molluscicides

Matière active	Produit commercial	Interdit en ...			Remarques
		S2	S3	Karst	

régulateurs de croissance : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

fongicides : tous les produits contenant de l'azoxystrobine sont interdits en S2 ; les autres fongicides sont autorisés

azoxystrobine	Amistar, Legado	x			
azoxystrobine + cyproconazole	Amistar Xtra	x			

insecticides : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

molluscicides : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

métaldéhyde	Metarex TDS, Metarol, Limax Power, Metarex Inov, Steiner Gold,...				max. 700 g/ha de métaldéhyde par année sur la même parcelle ; intervalle minimum entre 2 traitements : 14 jours
phosphate de Fer III	Sluxx HP				

Matière active	Produit commercial	Interdit en ...			Remarques
		S2	S3	Karst	

herbicides : pré-levée et post-levée précoce

pendiméthaline	Stomp Aqua, Hysan, Sitradol SC				
pethoxamide + terbuthylazine	Successor T	x		x	Restrictions culture suivante
flufenacet + terbuthylazine	Aspect, Pyran	x		x	Restrictions culture suivante
thiencarbazone + isoxaflutole	Adengo	x	x		Adengo est interdit en S2 et S3 ; restrictions culture suivante
S-métolachlore	Dual Gold	x		x	
S-métolachlore + terbuthylazine	Gardo Gold	x		x	Restrictions culture suivante
diméthénamide-P + terbuthylazine	Akris	x		x	
diméthénamide-P	Frontier X2, Spectrum				
terbuthylazine	Andil	x			Restrictions culture suivante

herbicides : post-levée

mésotrione	Callisto				Restrictions culture suivante
mésotrione + terbuthylazine	Calaris	x		x	Restrictions culture suivante
tembotrione	Barst, Laudis				
terbotrione + bromoxynil	Acido				
mésotrione + S-métolachlore + terbuthylazine	Lumax	x		x	Restrictions culture suivante
dicamba	Banvel 4 S, Dialen, Lunar				Restrictions culture suivante
bentazone	Basagran SG, Effican, Kusak, Pedian, Troy	x			
2,4 - D	divers				
nicosulfuron	Dasul Extra s OD, Samson Extra, Nicogan				
nicosulfuron + rimsulfuron	Principal				
nicosulfuron + rimsulfuron + dicamba	Hector Max				Restrictions culture suivante
mésotrione + nicosulfuron	Elumis				Restrictions culture suivante
mésotrione + nicosulfuron + rimsulfuron	Arigo				Restrictions culture suivante
foramsulfuron	Equip				
foramsulfuron + iodosulfuron	Maister OD				

Matière active	Produit commercial	Interdit en ...			Remarques
		S2	S3	Karst	

herbicides : post-levée (suite)

foramsulfuron + iodosulfuron + thiencarbazone	Equip Power				Restrictions culture suivante
tritosulfuron	Biathlon	x			
tritosulfuron + dicamba	Arrat	x			
thifensulfuron-méthyl	Harmony SX				

Appâts insecticides et insecticides : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

molluscicides :

il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

métaldéhyde	Metarex TDS, Metarol, Limax Power, Metarex Inov, Steiner Gold,...				max. 700 g/ha de métaldéhyde par année sur la même parcelle ; intervalle minimum entre 2 traitements : 14 jours
phosphate de Fer III	Sluxx HP				

Colza

Matière active	Produit commercial	Interdit en ...			Remarques
		S2	S3	Karst	

herbicides : pré-levée

métazachlore + clomazone	Gala, Nimbus CS	x			max. 1 kg de métazachlore en 3 ans
diméthachlore + clomazone + napropamide	Brasan Trio, Colzor Trio	x			max. 0.75 kg de diméthachlore en 3 ans
clomazone + pethoxamide	Rodino Ready, Colzaphen	x			
napropamide + clomazone	Devrinol Top				
métazachlore	Bredola, Butisan S, Rapsan 500 SC, Trax	x			max. 1 kg de métazachlore en 3 ans

herbicides : post-levée

pyridate	Pyridate				
clopyralide + piclorame	Effigo	x			
clopyralide	Alopex				max. 1 traitement par parcelle et par année
proprazine	Granat, Kerb Flo, Nizo				

herbicides : post-levée : antigaminés : les produits à base de cléthodime sont interdits en S2 ; les autres antigaminés sont autorisés

cléthodime	Select	x			max. 1 traitement par parcelle et par année
------------	--------	---	--	--	---

fongicides et régulateurs de croissance : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

insecticides : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

molluscicides : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

métaldéhyde	Metarex TDS, Metarol, Limax Power, Metarex Inov, Steiner Gold,...				max. 700 g/ha de métaldéhyde par année sur la même parcelle ; intervalle minimum entre 2 traitements : 14 jours
phosphate de Fer III	Sluxx HP				

Matière active	Produit commercial	Interdit en ...			Remarques
		S2	S3	Karst	

Herbicides : produits simples (de base)

métamitron	Goltix Compact, Beta Omya, Bettix SC/WG, Goltix SC/WG, Goltix Gold, Sugaro Gamma, Metamitron				
chloridazone	Chloridazon DF, Jumper, Pyramin DF	x			
phenmedipham	Beetup, Betam LG				
phenmedipham + éthofumésate	Beta Star, Betam combi RAL				
phenmedipham + éthofumésate + desmédiaphame	Betanal expert, Beetup Pro SC, Mentor Contact, Sugaro Pro, Belvedere Forte				
phenmedipham + éthofumésate + desmédiaphame + lénacile	Betanal maxx Pro	x			

Herbicides : produits complémentaires

triflusulfuron-méthyle	Debut				
S-métolachlore	Dual Gold	x		x	
diméthénamide	Frontier X2, Spectrum				
lénacile	Lenacil, Spark, Venzar	x			
clomazone	Centium 36 CS				
clopyralide	Lontrel 100, Alopex				Restrictions culture suivante
huile de colza	Genol Plant, Telmion, Zofal R				

herbicides : post-levée : antigraminés : les produits à base de cléthodime sont interdits en S2 ; les autres antigraminées sont autorisés

cléthodime	Select	x			max. 1 traitement par parcelle et par année
------------	--------	---	--	--	---

Appâts insecticides et insecticides : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

molluscicides : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

métaldéhyde	Metarex TDS, Metarol, Limax Power, Metarex Inov, Steiner Gold,...				max. 700 g/ha de métaldéhyde par année sur la même parcelle ; intervalle minimum entre 2 traitements : 14 jours
phosphate de Fer III	Sluxx HP				

Fongicides : tous les produits contenant de l'azoxystrobine sont interdits en S2 ; les autres fongicides sont autorisés

azoxystrobine + difénoconazole	Priori Top	x			
azoxystrobine + cyproconazole	Amistar Xtra	x			

Pois protéagineux

Matière active	Produit commercial	Interdit en ...			Remarques
		S2	S3	Karst	

herbicides : pré-levée

aclonifène	Bandur, Chanon, ...				
imazamox	Bolero				Restrictions culture suivante
clomazone + pethoxamide	Centium 36 CS + Successor 600	x			

herbicides : post-levée

pendiméthaline + bentazone	Stomp Aqua ou Hysan ou Sitradol SC + Basagran SG ou Effican ou Troy ou Kusak ou Pedian	x			
imazamox	Bolero				Restrictions culture suivante
imazamox + bentazone	Bolero + Basagran SG ou Effigan	x			Restrictions culture suivante
imazamox + pendiméthaline + bentazone	Bolero + Stomp Aqua + Basagran SG ou Effican ou Troy	x			Restrictions culture suivante
aclonifène + bentazone	Bandur + Basagran SG ou Troy	x			
aclonifène + pendiméthaline	Bandur + Stomp Aqua				
MCPB	Divopan, MCPB, Trifolin				

herbicides : post-levée : antigaminés : les produits à base de cléthodime sont interdits en S2 ; les autres antigaminés sont autorisés

cléthodime	Select	x			max. 1 traitement par parcelle et par année
------------	--------	---	--	--	---

Fongicides : tous les produits contenant de l'azoxystrobine sont interdits en S2 ; les autres fongicides sont autorisés

fluopyram	Moon Privilege				
azoxystrobine	Amistar	x			
tébuconazole	Horizont, Fezan				

insecticides : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

molluscicides : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

Féverole

Matière active	Produit commercial	Interdit en ...			Remarques
		S2	S3	Karst	

herbicides : pré-levée

imazamox + diméthénamide	Bolero + Frontier X2 ou Spectrum				Restrictions culture suivante
clomazone + diméthénamide	Centium 36 CS + Spectrum				
aclonifène	Bandur, Chanon, ...				
imazamox	Bolero				Restrictions culture suivante

herbicides : post-levée

imazamox	Bolero				Restrictions culture suivante
----------	--------	--	--	--	-------------------------------

herbicides : post-levée : antigaminés : les antigaminés sont autorisés : les produits à base de cléthodime (Select) ne sont pas homologués sur féverole

Fongicides : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

tébuconazole	Horizont, Fezan				
--------------	-----------------	--	--	--	--

insecticides : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

molluscicides : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

métaldéhyde	Metarex TDS, Metarol, Limax Power, Metarex Inov, Steiner Gold,...				max. 700 g/ha de métaldéhyde par année sur la même parcelle ; intervalle minimum entre 2 traitements : 14 jours
phosphate de Fer III	Sluxx HP				

Tournesol

Matière active	Produit commercial	Interdit en ...			Remarques
		S2	S3	Karst	

herbicides : pré-levée

aclonifène + S-métolachlore	Bandur + Dual Gold	x		x	
pendiméthaline + aclonifène + diméthénamide-P	Stomp Aqua ou Sitradol SC + Bandur + Frontier X2 ou Spectrum				
pendiméthaline + diméthénamide-P	Stomp Aqua ou Sitradol SC + Frontier X2 ou Spectrum				
pendiméthaline + fluorochloridone + diméthénamide-P	Stomp Aqua ou Sitradol SC + Racer CS + Frontier X2 ou Spectrum				
diméthénamide-P + fluorochloridone	Frontier X2 ou Spectrum + Racer CS				
pendiméthaline	Hysan				Restrictions culture suivante

herbicides : post-levée : antigaminés : seulement pour variétés tolérantes au tribénuron-méthyl (Express SX)

tribénuron-méthyl	Express SX				
-------------------	------------	--	--	--	--

herbicides : post-levée : antigaminés : les produits à base de cléthodime sont interdits en S2 ; les autres antigaminés sont autorisés

cléthodime	Select	x			max. 1 traitement par parcelle et par année
------------	--------	---	--	--	---

Fongicides : tous les produits contenant de l'azoxystrobine sont interdits en S2 ; les autres fongicides sont autorisés

azoxystrobine + difénoconazole	Priori Top	x			
trifloxystrobine + cyproconazole	Agora SC				
metconazole + carbendazime	Sirocco + Derosal				

insecticides : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

molluscicides : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

métaldéhyde	Metarex TDS, Metarol, Limax Power, Metarex Inov, Steiner Gold,...				max. 700 g/ha de métaldéhyde par année sur la même parcelle ; intervalle minimum entre 2 traitements : 14 jours
phosphate de Fer III	Sluxx HP				

Soja

Matière active	Produit commercial	Interdit en ...			Remarques
		S2	S3	Karst	

herbicides : pré-levée

imazamox + diméthénamide	Bolero + Frontier X2 ou Spectrum				Restrictions culture suivante
clomazone + pethoxamide	Centium 36 CS + Successor 600	x			
clomazone + diméthénamide	Centium 36 CS + Spectrum				

herbicides : post-levée

bentazone	Basagran SG, Effican, Kusak, Pedian, Troy	x			
imazamox	Bolero				Restrictions culture suivante
imazamox + bentazone	Bolero + Basagran SG ou Effigan ou Pedian ou Troy	x			Restrictions culture suivante

herbicides : post-levée : antigaminés : les produits à base de cléthodime sont interdits en S2 ; les autres antigaminées sont autorisés

cléthodime	Select	x			max. 1 traitement par parcelle et par année
------------	--------	---	--	--	---

molluscicides :**il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux**

métaldéhyde	Metarex TDS, Metarol, Limax Power, Metarex Inov, Steiner Gold,...				max. 700 g/ha de métaldéhyde par année sur la même parcelle ; intervalle minimum entre 2 traitements : 14 jours
phosphate de Fer III	Sluxx HP				

Matière active	Produit commercial	Interdit en ...			Remarques
		S2	S3	Karst	

herbicides : pré-levée

flufenacet + métribuzine	Artist				Restrictions culture suivante
flufenacet + métribuzine + aclonifène	Artist + Bandur				Restrictions culture suivante
aclonifène	Bandur, Chanon, ...				
aclonifène + métribuzine	Bandur + Sencor				Restrictions culture suivante
prosulfocarbe + aclonifène + métribuzine	Boxer ou Golaprex Basis ou Prosulfocarbe + Bandur + Sencor SC ou Dancor 70 WG				Restrictions culture suivante
fluorochloridone + métribuzine	Racer CS + Condoral SC				Restrictions culture suivante
prosulfocarbe + clomazone + métribuzine	Golaprex Basic + Centium 36 CS + Dancor 70 WG				Restrictions culture suivante
clomazone + métribuzine	Metric				Restrictions culture suivante
pendiméthaline + métribuzine	Stomp Aqua + Condoral SC				Restrictions culture suivante
pyraflufen-éthyle	Firebird				

herbicides : pré-levée et post-levée précoce

métribuzine	Dancor 70 WG, Zepter, Condoral SC, Sencor SC				Restrictions culture suivante
prosulfocarbe + métribuzine	Boxer ou Golaprex Basis ou Prosulfocarbe + Sencor SC ou Dancor 70 WG ; Arcade 880				Restrictions culture suivante

herbicides : post-levée

rimsulfuron	Titus				
métribuzine	Dancor 70 WG, Zepter, Condoral SC, Sencor SC				Restrictions culture suivante
bentazone	Basagran SG, Effican, Kusak, Pedian, Troy	x			
MCPB	Divopan, MCPB, Trifolin				

herbicides : post-levée : antigraminés : les produits à base de cléthodime sont interdits en S2 ; les autres antigraminées sont autorisés

cléthodime	Select	x			max. 1 traitement par parcelle et par année
------------	--------	---	--	--	---

Fongicides : les deux produits suivants sont interdits en S2 ; les autres fongicides sont autorisés

azoxystrobine	Amistar	x			
fluopicolide + hydrochlorure de propamocarbe	Infito	x			max. tous les 3 ans sur la même parcelle

Fongicides pour traitement des plants : le produit suivant est interdit en S2 ; les autres fongicides sont autorisés

flutolanil	Fungifend	x			
------------	-----------	---	--	--	--

inhibiteurs de germination : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

insecticides : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

défanants : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

molluscicides : il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

métaldéhyde	Metarex TDS, Metarol, Limax Power, Metarex Inov, Steiner Gold,...				max. 700 g/ha de métaldéhyde par année sur la même parcelle ; intervalle minimum entre 2 traitements : 14 jours
phosphate de Fer III	Sluxx HP				

Prairies : traitements de surface

Matière active	Produit commercial	Interdit en ...			Remarques
		S2	S3	Karst	

herbicides : traitements de surface : nouveaux semis

MCPB + asulame	Divopan ou MCPB ou Trifolin + Asulox ou Asulam ou Trifulox				
MCPB	Divopan, MCPB, Trifolin				
MCPA	MCPA Plus				
MCPB + bentazone	Divopan ou MCPB ou Trifolin + Basagran SG ou Kusak ou Effican ou Pedian ou Troy	x			
bentazone	Basagran SG, Kusak, Effican, Pedian, Troy	x			
pyridate + bentazone	Pyridate + Basagran SG	x			

herbicides : traitements de surface : prairies installées

asulame	Asulam, Asulox, Trifulox, Ruman				
thifensulfuron-méthyle	Harmony SX				
thifensulfuron-méthyle + asulame	Harmony SX + Asulam ou Trifulox				
amidosulfuron	Hoestar				
MCPB	Divopan, MCPB, Trifolin				
pendiméthaline	Stomp Aqua, Sitradol SC, Hysan				
glyphosate	Roundup Turbo, Roundup Power Max, Roundup Profi, Roundup Turbo, ,,,				

molluscicides :

il n'y a actuellement pas de restrictions concernant les zones de protection des eaux

métaldéhyde	Metarex TDS, Metarol, Limax Power, Metarex Inov, Steiner Gold,...				max. 700 g/ha de métaldéhyde par année sur la même parcelle ; intervalle minimum entre 2 traitements : 14 jours
phosphate de Fer III	Sluxx HP				

Prairies : traitements plante par plante

Matière active	Produit commercial	Interdit en ...			Remarques
		S2	S3	Karst	
herbicides : traitements plante par plante (seringue, boille à dos ou mèche)					
asulame	Asulam, Asulox, Trifulox, Ruman				
metsulfuron-méthyle	Ally Tabs				
glyphosate	Roundup Turbo, Roundup Power Max, Roundup Profi, Roundup Turbo, ,,				
mécoprop-P + 2,4-D	Duplosan KV Combi				
MCPA + MCPP-P + dicamba	Banvel extra				
MCPA + dicamba	Blackex				
triclopyr	Garlon 120	x			
triclopyr + clopyralide	Picobello	x			
triclopyr + fluroxypyr	Garlon 2000	x			max. 1 traitement par parcelle et par année
clopyralide	Lontrel 100 SL, Alopex				
aminopyralide + fluroxypyr-meptyl	Simplex	x			Restrictions culture suivante ; max. 1 application tous les 2 ans sur la même parcelle ; restrictions par rapport aux engrais de ferme.